

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 58 (1922)

Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ÉDUCATEUR

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

SOMMAIRE : J. SAVARY : *Congrès d'enseignement ménager.* — G. PAYER : *Le dessin à l'école primaire.* — M. NOUL : *Une organisation d'enseignement public en Angleterre.* — LES FAITS ET LES IDÉES : *Bureau international du travail ; Ecole active ; Cours de vacances de l'Institut J. J. Rousseau.* — LES LIVRES. — PARTIE PRATIQUE : *Collage et calcul.*

CONGRÈS D'ENSEIGNEMENT MÉNAGER

Le premier congrès international d'enseignement ménager s'est tenu à Fribourg, en 1908, le second à Gand, en 1913, le troisième, dont nous voudrions dire quelques mots, à Paris, du 18 au 28 avril dernier.

L'office permanent de Fribourg qui fut un legs du premier congrès, « comprenant la place prépondérante que tient la famille dans le problème des restaurations nécessaires, demande à la France de reprendre le cours de ces rencontres internationales ». Sous la présidence d'un avocat de Paris, M. *Champetier de Ribes*, un comité se constitua qui eut pour cheville ouvrière (le mot est bien prosaïque pour désigner tant d'intelligence, de grâce et de savoir-faire) Mlle *de Robier*. Celle-ci découvrit dans un quartier tranquille une vieille demeure aristocratique, avec cour d'honneur, salles spacieuses, vaste parc ombreux. Sur la pelouse, on édifa une sorte de grande « maison du soldat », pouvant contenir cinq cents personnes. Dans l'hôtel proprement dit, on aménagea au rez-de-chaussée des bureaux, un réfectoire, un salon de conversation, tandis que le premier étage était occupé par l'exposition.

Un certain nombre d'écoles ménagères de France et d'ailleurs avaient tenu à montrer le travail accompli par leurs élèves, soit à la cuisine, soit à la ferme, soit surtout à la salle de couture. Il y avait là beaucoup de choses remarquables. La Suède faisait connaître des ustensiles de ménage très pratiques. La Suisse n'était représentée que par Fribourg (surtout des travaux à l'aiguille), Bâle (tableaux graphiques de l'organisation de l'enseignement professionnel et ménager), Vaud (plans de l'Ecole ménagère annexée à l'Ecole d'agriculture de Marcellin sur Morges).

Les délibérations du congrès furent présidées, avec une grande autorité, par M. *Lefebvre du Prey*, ancien ministre de l'agriculture. A la séance d'ouverture, M. *Perrier*, conseiller d'Etat de Fribourg, remplaçant le président de l'Office permanent, M. G. Python, exposa en termes excellents le but du congrès. Puis M. *Reybel*, ministre des régions libérées, vint assurer l'assemblée du vif intérêt du gouvernement français.

On se mit ensuite au travail. Pendant quatre jours, les rapports et les délibérations se poursuivirent de 9 h. 30 à 12 h., et de 16 h. à 19 h.

On s'occupa d'abord de l'enseignement ménager dans les écoles primaires et secondaires. (Rapporteurs M. *Leune*, inspecteur général de l'instruction publique, sur l'enseignement officiel, et M. *de Leusse*, député du Bas-Rhin, sur l'enseignement privé.) Mlle *Gremaud*, inspectrice à Fribourg, montra les progrès réalisés dans son canton depuis que l'enseignement ménager a été rendu obligatoire pour les jeunes filles de 15 à 16 ou de 16 à 17 ans.

Sans se prononcer sur les avantages réciproques de l'obligation ou de la persuasion, on formula le vœu que toutes les jeunes filles reçoivent sous une forme ou sous une autre un enseignement ménager, où l'on tiendra compte des besoins et des moeurs de chaque région et où l'on fera place, même dans les écoles urbaines, aux choses de la campagne « qui ont un intérêt matériel et moral incontestable ». On demanda aussi que dans les programmes de toutes les écoles ménagères soient ajoutées des leçons de pédagogie familiale pour compléter l'éducation des futures mères de famille.

L'enseignement ménager *post-scolaire* retint longtemps le congrès. M. *Porchet*, conseiller d'Etat à Lausanne, lut un rapport écouté avec un vif intérêt. Il préconisa l'enseignement ménager obligatoire pour toutes les jeunes filles de 16 à 20 ans (spécialement à la campagne). « Les divers types d'écoles (temporaires ou permanentes, ambulantes ou fixes) peuvent rendre des services, mais, « partout où cela sera possible, on donnera la préférence aux écoles fixes, d'enseignement continu, ayant en annexe une exploitation agricole ».

Quelqu'un demanda qu'au lieu de bâtir des écoles coûteuses, on se contente d'aménager une petite ferme avec deux ou trois chambres aussi conformes que possible aux traditions et aux besoins du pays. Mme la comtesse de Keranflech raconta ce qu'elle a pu faire dans ce sens en Bretagne.

Sur l'enseignement ménager *normal*, on entendit entre autres

M. de *Monicault*, député de l'Ain. On réclame partout de bonnes maîtresses ménagères ; il faudrait, pour les former, multiplier les écoles ménagères normales. M. *Savary*, directeur des Ecoles normales de Lausanne, expose comment il a réalisé, dans son établissement, la préparation des maîtresses ménagères dont le canton de Vaud a besoin. Plusieurs orateurs recommandent de suivre cet exemple. On est d'accord pour exiger des candidates à l'enseignement ménager une culture générale et pédagogique aussi forte que possible.

Quels doivent être les rapports entre l'enseignement *professionnel* et l'enseignement ménager ? C'est ce qu'examine Mme Bonabry, de l'Ecole professionnelle de Fribourg. Elle demande que les occupations domestiques soient considérées comme une véritable profession, exigeant un apprentissage sérieux. Cet apprentissage (des futures domestiques, femmes de chambre, cuisinières, etc.) pourrait se faire dans une école professionnelle ou chez une bonne maîtresse de maison avec des cours professionnels qui compléteraient l'enseignement de la dite maîtresse. « Afin de faciliter l'évolution du service domestique, il faudrait que l'Etat réglemente les conditions de ce service. »

Plusieurs hommes de *science* (M. Dujarric, de l'Institut Pasteur, M. Porchet, conseiller d'Etat, MM. les Docteurs Ermatinger et Gommès) montrèrent qu'un bon enseignement ménager doit reposer sur des connaissances précises de chimie, de physique, d'hygiène, etc. Une vraie science ménagère est en train de se créer. Il faut que les écoles ménagères s'inspirent des résultats déjà acquis et favorisent les recherches en vue des progrès futurs.

Enfin, M. de *Vuyst*, qui présida le congrès de Gand, fit adopter un dernier vœu : « Les écoles primaires et secondaires, de garçons comme de filles, devraient interpréter leurs programmes de manière à inspirer à tous les enfants l'amour de la vie familiale et les préparer en vue de la direction d'un foyer et de leur mission éducatrice. »

Cette rapide énumération ne peut donner qu'une faible idée des discussions fort nourries qui furent suivies, avec une assiduité remarquable, par environ 400 personnes. M. le général Castelnau, par exemple, toujours simple et cordial, ne manqua pas une séance.

Trente-trois nations avaient envoyé des délégués (l'Allemagne et l'Autriche n'avaient pas été invitées). La Suisse comptait une quarantaine de représentants (Fribourg, Bâle, Neuchâtel,

Vaud). On remarquait un grand nombre de Belges, qui tenaient à montrer que leur pays marche en tête du mouvement. Chacun a été frappé aussi de constater le travail énorme qu'accomplit en France l'ancienne aristocratie catholique. Elle s'est jetée en plein dans un travail de rééducation familiale et de réorganisation sociale.

Le congrès ne perdit pas de temps en parties récréatives. Une aimable collation fut offerte à la séance d'ouverture. Puis, quand nous eûmes terminé nos travaux, nous répondîmes à l'invitation des autorités de Paris, qui nous firent à l'Hôtel de Ville une réception grandiose.

Nous reviendrons probablement sur ce congrès si réussi et si utile, quand tous les rapports présentés et les résolutions prises auront été publiés. Mon compte rendu succinct n'a eu pour but que de montrer que l'enseignement ménager est en train de conquérir une place de plus en plus grande dans l'organisation scolaire de tous les pays.

J. SAVARY.

LE DESSIN A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Mercredi 17 mai a eu lieu, à l'Ecole normale de Lausanne, en présence de M. le chef du Département de l'Instruction publique et de nombreux invités, l'ouverture d'une exposition de dessins et travaux manuels des Ecoles primaires vaudoises.

A cette exposition, qui durera jusqu'au 3 juin, figurent environ 2000 dessins comprenant un choix : 1^o de dessins des classes primaires supérieures ; 2^o de dessins des classes du degré supérieur ; 3^o de dessins d'examen, et 4^o de travaux manuels exécutés dans quelques classes du canton.

C'est dans le but de se rendre compte des progrès accomplis depuis l'introduction du *Guide méthodique* que le Département de l'Instruction publique a jugé utile d'organiser un examen, puis une exposition de travaux caractéristiques. Chacun peut se convaincre que cette exposition est venue à son heure, car les travaux de réelle valeur que l'on y trouve sont un peu comme le couronnement d'un édifice lentement, mais solidement construit.

Plus de douze ans se sont écoulés depuis l'introduction du *Guide* dans nos écoles. Celui-ci, croyons-nous, répondait à un réel besoin, car il a été accueilli avec satisfaction par tout le corps enseignant, qui, jusqu'alors, était obligé de se documenter aux sources les plus diverses sans cependant obtenir des résultats très satisfaisants.

Est-ce à dire que ces sources étaient toutes mauvaises, ou encore que la bonne volonté manquait ? Non, mais on ne comprenait peut-être pas suffisamment alors tout l'intérêt que pouvait avoir le dessin au point de vue éducatif. Considéré simplement comme exercice graphique, puisque les modèles consistaient le plus souvent en lithographies, le dessin n'était alors qu'un simple passe-temps, agréable pour quelques élèves, mais fastidieux pour la majorité et sans influence quelconque pour le développement du goût et de l'observation.

A l'Ecole, l'enseignement du dessin doit avoir pour but, non de former des artistes, mais bien des individus capables de juger, en connaissance de cause, tout ce qui touche à l'art dans le sens le plus large du terme, soit à savoir apprécier les choses simples mais de bon goût, afin de pouvoir mettre peu à peu un frein à l'envahissement progressif de tant de choses vulgaires. C'est dans ce but que, rompant avec la tradition et s'inspirant des expériences faites, les auteurs du *Guide* cherchèrent à introduire un enseignement rationnel du dessin. Il fallait mettre l'enfant en face de la nature pour que, son observation aidant, il puisse traduire par ses propres moyens tout ce qui l'environne et tout ce qui lui est familier.

Laisser à chacun le plus de liberté possible quant à l'interprétation du programme, afin de permettre aux élèves de se développer librement, sans règle trop stricte, telle était la pensée des auteurs.

Cependant un enseignement nouveau, rompant si catégoriquement avec le passé, ne pouvait porter des fruits du jour au lendemain.

Il fallait non seulement initier les élèves, mais surtout les maîtres pour la plupart assez peu préparés à cet enseignement.

Grâce à la bienveillance du Département de l'Instruction publique des conférences, puis des cours de quelques jours, furent organisés. Le corps enseignant, auquel nous rendons un juste hommage, fit preuve de tant de persévérance et de bonne volonté, que l'on put bientôt se rendre compte des effets de la méthode, en constatant les progrès réalisés par les élèves.

C'est lors de la première exposition de dessins des classes primaires supérieures que ces résultats furent tangibles. Quoique encore dans l'ère des tâtonnements, on se rendit compte que la direction prise était bonne, et dès lors les progrès se sont très fortement accentués ; les résultats actuels le prouvent. Les examens faits dans toutes les classes du degré supérieur et dans les écoles

primaires supérieures, ont confirmé pleinement et même dépassé les espérances du jury chargé d'examiner les travaux. Ils ne sont pas tous parfaits mais on en trouve fort peu de nuls, bien que leur nombre s'élève à quatorze mille environ.

Il y a des différences très grandes entre classes d'élèves de même âge et, chose curieuse, même entre régions. Par contre on trouve dans plus d'une classe des travaux qui auraient pu tous figurer à l'exposition ; malheureusement débordé par le nombre, le jury n'a guère choisi plus d'un dessin par classe.

Le temps et la place nous manquent pour faire aujourd'hui une critique des travaux. Cependant il ressort d'une visite approfondie de cette exposition, que la composition décorative est très en faveur auprès de nos jeunes élèves, et qu'une quantité de motifs pourraient servir sans modifications appréciables à la décoration d'objets divers : plats, assiettes, coussins, etc. Ceci a d'ailleurs été fait pour quelques objets très intéressants ; c'est un exemple à imiter.

La perspective d'observation nous paraît très en progrès, et nos élèves commencent à se familiariser avec la troisième dimension.

Si certaines études de plantes sont excellentes, il y en a encore trop qui ne sont pas dessinées avec assez d'attention ; non pas que les détails manquent, mais c'est surtout les attaches des feuilles et des fleurs qui sont mal observées.

On ne paraît pas non plus donner assez d'importance au dessin géométrique dans les classes de la campagne ; ce serait pourtant un très bon moyen de faire apprécier à sa juste valeur le côté pratique du dessin.

Un examen de ce genre est une indication très précieuse pour tous ceux qui s'occupent d'éducation. Il prouve, en tout cas, que nos petits écoliers ne sont pas si lents au travail qu'on le pense, car pour exécuter, dans un temps donné, 3 heures au maximum, un dessin et surtout une composition décorative, il faut de la décision, du jugement, ainsi qu'une certaine dose d'habileté.

Combien nous sommes loin du temps où le dessin n'était, disait-on, que l'apanage de quelques privilégiés. Cette légende a disparu maintenant et le dessin occupe sa place légitime à côté des autres disciplines.

L'exposition renferme des travaux extrêmement variés. L'exposition des dessins faits pendant l'année était facultative pour les classes primaires, et pourtant près de cent vingt ont envoyé des

travaux. Nous les en remercions ; elles ont ainsi contribué pour une large part, à la réussite de l'exposition.

Les travaux de menuiserie et de cartonnage sont exécutés avec beaucoup de méthode et dénotent, souvent, une sûreté de main digne d'un professionnel.

Très intéressants sont les reliefs en carton et en terre construits à l'échelle d'après la carte Siegfried.

L'art appliqué est représenté par un certain nombre d'objets, brodés et décorés, du plus joli effet.

C'est aussi avec le plus vif intérêt en même temps que beaucoup de sympathie que l'on admire les travaux exécutés par les élèves de l'Institut des sourds-muets à Moudon. Dessins d'imagination, cartonnage, modelages, vannerie et même cordonnerie, tout est fait avec le plus grand soin et montre que le personnel enseignant et les élèves ont une confiance réciproque qui mérite toutes nos félicitations.

En consacrant quelques heures à cette exposition on en pourra tirer de précieux renseignements, tout en se rendant compte de l'activité artistique de la jeunesse vaudoise.

Malgré leur nombre considérable, les travaux sont assez variés et laissent une impression de vie et de gaîté. A ce point de vue, les tendances de nos enfants semblent être en opposition directe avec celles de l'art moderne pour lequel l'expression suprême paraît être la recherche des couleurs sombres.

Les bons résultats obtenus ne doivent pas faire oublier qu'il y a encore beaucoup de progrès à réaliser ; cependant, sorti de la période de tâtonnement, on peut regarder sans crainte vers l'avenir.

Nous sommes persuadés que le corps enseignant primaire, à l'affût du progrès et conscient de son devoir, saura toujours s'adapter aux choses nouvelles afin d'en faire profiter la jeunesse.

G. PAYER.

UNE ORGANISATION D'ENSEIGNEMENT PUBLIC EN ANGLETERRE

Il nous paraît intéressant de résumer pour notre revue, l'article que M. A. Desclos a fait paraître, sous ce même titre, dans la *Revue Bleue* de Paris, n°s 22 et 23, novembre et décembre 1921.

M. Desclos prend occasion des réformes qu'on propose d'apporter à l'enseignement secondaire, en France, pour passer en revue celles accomplies en Angleterre, en 1918, par M. le Ministre Fisher, à la suite de l'*Education Act*.

« Les Conseils de Comté et les Conseils Municipaux des grandes villes sont chargés d'organiser sur leur territoire un système progressif et coordonné

d'éducation, offrant à chaque enfant, dans la plus large mesure, tous les moyens d'instruction dont il pourra être susceptible de profiter. »

Ces mesures doivent être soumises au ministère et les fonds nécessaires sont prélevés sur les budgets locaux, tandis que l'Etat participe pour une somme égale au chiffre du crédit départemental ou municipal.

M. Desclos examine dans son étude comment, à Bradford, la grande ville de l'industrie de la laine, ont été comprises et réalisées les directives données par le pouvoir central dans son *Education Act*.

Bradford (300.000 habitants) est administrée par un Conseil municipal élu « au suffrage universel, des hommes et des femmes ». Sur un budget de 2.000.000 liv. st., 400.000 liv. st. sont consacrées à l'Enseignement. L'Etat y ajoute une subvention égale, ce qui porte ce chiffre à 800.000 liv. st. pour l'éducation de la ville.

Un Conseil d'Education administre ces fonds.

« Il se compose de 28 Conseillers municipaux, hommes et femmes, et de 3 membres libres recrutés par cooptation. Il répartit son travail entre 7 sous-commissions : Enseignement élémentaire, Enseignement moyen, Enseignement technique, Personnel, Bourses et allocations, Bâtiments et travaux, Finances. »

« L'exécution de ses décisions est confiée à un personnel administratif permanent, placé sous les ordres du Directeur de l'Education de la ville et qui comprend deux chefs de bureau, deux inspecteurs généraux, neuf inspecteurs spéciaux. »

Dès la mise en vigueur de la nouvelle loi de 1918, la ville de Bradford prend les dispositions nécessaires pour être en mesure de la satisfaire.

Recensement de la population scolaire, achat de terrains, constructions nouvelles, appel de maîtres, étude d'un programme de coordination des divers ordres d'enseignement, en quelques mois ces questions sont résolues et le nouveau système est en plein fonctionnement.

De 5 à 14 ans révolus, l'enseignement primaire est obligatoire. La fréquentation régulière est assurée par le service inspectorat, appuyé par la loi. En 1920, 707 pères de famille sont appelés en justice et 370 condamnés à une amende pour défaut de fréquentation. La même année le nombre d'élèves s'élève à 32146 et celui des maîtres et maîtresses à 1061.

Comme à Genève, les cuisines scolaires fonctionnent. 1200 enfants sont nourris en temps ordinaire ; en temps de crise 8000 enfants ont bénéficié de ce service municipal. La cuisine est outillée pour préparer au besoin 10.000 repas par jour. Des secours, sous forme de dons de vêtements et de chaussures sont largement accordés.

Enfin un service d'hygiène scolaire, que dirige le directeur municipal de l'hygiène publique, comprend 5 médecins, 4 dentistes, 7 spécialistes de massage et de mécanothérapie, 16 infirmières brevetées, dont les soins sont exclusivement réservés aux élèves, tout ce personnel étant fonctionnaire de la ville.

4 chirurgiens sont, en outre, adjoints au personnel permanent.

Chaque enfant subit un examen médical à son entrée à l'école et à la fin

de ses études. En cas de maladie, l'enfant est immédiatement soigné dans une des 3 cliniques scolaires. Pour les enfants débiles, une école en plein air a été établie aux confins de la ville.

Enfin des écoles spéciales sont réservées aux enfants atteints de certaines infirmités :

1. Une école pour ceux qui présentent des infirmités du système osseux, musculaire ou nerveux. 2. Une école de sourds-muets et d'aveugles, 3. Une de myopes, 4. Une pour arriérés, 5. Une de bêgues.

Chaque année, aux grandes vacances, des colonies de plein-air permettent aux enfants de passer deux semaines sous la tente.

Voilà pour l'enseignement primaire. Mais pour répondre à l'esprit de la loi de 1918 qui prévoit un enseignement obligatoire jusqu'à 16 ans et même 18 ans, la ville a organisé un enseignement moyen.

Au mois de mars de chaque année, les élèves âgés de 10 à 12 ans passent un premier examen d'anglais, d'arithmétique, de calcul oral, et un deuxième comportant des tests d'intelligence selon la méthode Binet. Les élèves obtenant le 85 % des points sont admis à suivre l'enseignement secondaire. La ville avise les parents qu'elle se charge gratuitement de l'éducation de leurs enfants, dans un de ses établissements, à la seule condition que les parents s'engagent à les y laisser jusqu'à l'âge de 16 ans.

La ville offre même une allocation aux familles qui préfèrent placer leur enfant dans le commerce, pour qu'il ne soit plus à leur charge.

Les élèves ayant plus d'aptitudes pour les arts manuels sont dirigés, dans les mêmes conditions de gratuité, sur l'école municipale des arts appliqués.

L'enseignement moyen est donné dans :

- 4 écoles secondaires municipales de garçons et 4 de filles,
- 2 Grammar School libres pour les garçons et 2 pour les filles,
- 1 collège catholique pour les garçons et 1 de filles,
- 1 école municipale d'arts appliqués.

Les établissements libres qui se conforment aux règlements imposés par le ministère, reçoivent d'importantes allocations. Ces établissements doivent réserver le 25 % de leurs places, gratuitement, aux boursiers.

Les écoles municipales sont gratuites.

Nous trouvons dans ces écoles trois types d'études : classique, moderne et technique.

A 16 ans, l'élève subit un premier examen des Universités du Nord. A ce moment beaucoup d'élèves rentrent dans la vie active. Ceux qui désirent continuer leurs études accomplissent un nouveau cycle de 2 ans, dans une des sections : classique, scientifique ou moderne.

Les élèves particulièrement doués, boursiers de la ville, peuvent poursuivre leurs études dans les plus hautes écoles, toujours avec l'aide de la municipalité. Ainsi, par trois sélections successives, les enfants doués sont amenés de l'école primaire à l'enseignement supérieur.

Quant à ceux qui n'ont pas réussi leurs examens ou dont les parents n'ont pas accepté l'offre qui leur était faite, ils ne restent pas abandonnés. Des cours post-scolaires leur donnent, pendant 6 ans encore, le moyen de parfaire leur instruction générale et professionnelle. En 1920, ces cours comprenaient 8750 élèves réguliers.

« En traduisant en chiffres, dit M. Desclos, les résultats de ce premier effort, on constate que les 35 000 enfants âgés de 5 à 14 ans, de Bradford, reçoivent tous l'enseignement prévu par la loi et que sur les 22 000 jeunes gens et jeunes filles âgés de 14 à 18 ans que compte la ville, 12 000 reçoivent jusqu'à 16 ans au moins, un enseignement général ou professionnel qui les met à même de développer pleinement leurs capacités, de se préparer à jouer utilement leur rôle dans la vie et qui fournit à leur ville et au pays la possibilité de recruter pour les tâches de direction une véritable élite largement sélectionnée. »

Dans les vieilles universités historiques d'Oxford, de Cambridge, ou celles plus récentes de Londres, Manchester, Leeds, Birmingham ou Liverpool, la formation de cette élite s'achève. La ville de Bradford entretient 100 boursiers répartis, soit dans les diverses facultés de médecine, de sciences, de lettres, de pédagogie, soit encore à l'institut technique ou bien encore à l'Ecole d'Arts appliqués de Bradford même.

On se rend compte qu'un tel effort ne peut pas être stérile ; et si M. Desclos, en concluant, compare mélancoliquement cette politique avec les réformes préconisées en France, nous ne pouvons pas non plus ne pas comparer avec ce qui se fait chez nous.

Certes, le système genevois se rapproche beaucoup de celui de Bradford et nous nous honorons d'avoir le budget de l'Instruction publique le plus chargé qui soit. Si nous égalons et quelquefois même si nous dépassons Bradford, sur un point cette dernière ville est plus avancée que nous : les facilités qu'elle accorde à ses boursiers. A Genève, nous y suppléons, depuis un an, par l'œuvre particulière « Pour l'Avenir », mais il reste un grand effort à faire et sans le concours, très effectif, de l'Etat on ne peut guère y parvenir.

Et pour finir, nous ne pouvons que donner la conclusion de M. Desclos, citant le rapport de Condorcet à la Convention nationale du 20 avril 1792, car elle exprime avec force ce que nous pensons. Condorcet réclamait : « Pour tous les citoyens les mêmes possibilités d'instruction, la gratuité à tous les degrés, la triple culture des facultés physiques, intellectuelles et morales. »

M. NOUL.

LES FAITS ET LES IDÉES

Bureau international du travail. — Dans une très captivante conférence sur la Protection des Travailleurs intellectuels qu'il a donnée le 22 mars à la Société Pédagogique genevoise, M. W. Martin a montré les inappréciables services que pourrait rendre le B. I. T. dans les questions d'enseignement notamment quand ce ne serait que par l'établissement d'enquêtes, le groupe-

ment de faits qui peuvent éclairer des questions et aider à leur résolution dans un pays, par l'étude de ce qui se fait dans un autre.

Les « Informations sociales », publication hebdomadaire du B. I. T., véritable encyclopédie chronologique des faits sociaux, a une rubrique « Enseignement ». Il s'agit généralement des questions spéciales d'apprentissage ou d'instruction professionnelle. Cependant le numéro du 17 mars renferme un intéressant, mais trop bref extrait d'une enquête sur l'instruction des écoliers au Canada. Dans les districts ruraux on relève un pourcentage d'élèves retardés (garçons : 53,10 %, filles : 49,18 %), beaucoup plus considérable que dans les grandes villes (garçons : 35,53 %, filles : 32,40 %).

Les raisons alléguées par les instituteurs pour expliquer cette anomalie montrent clairement les inconvénients de la fermeture complète ou partielle des écoles une partie de l'année, de l'irrégularité avec laquelle les enfants suivent l'école et des changements trop fréquents du corps enseignant. Ces inconvénients suffisent à annuler les avantages résultant du fait que la majorité des enfants de la campagne sont plus robustes et moins fréquemment faibles d'esprit que ceux des grandes villes.

Les enfants retardés sont répartis en cinq groupes : faiblesse mentale, lenteur d'esprit, faiblesse physique, santé défectueuse, indifférence.

Le rapport du Bureau de statistique du Dominion constate que l'enfant élevé à la campagne figure rarement dans l'un de ces groupes et que ce fait renforce l'assertion que le niveau anormalement bas de l'instruction dans les districts ruraux provient de causes auxquelles l'Etat peut porter remède ».

Le B. I. T. cite cette enquête pour montrer combien était justifiée la préoccupation de la III^e Conférence internationale du Travail « du statut des enfants des districts ruraux et la nécessité qu'il y a à édicter une législation relative à l'instruction obligatoire plus stricte » et il ajoute : « C'est pourquoi les statistiques sur ce sujet ont revêtu une plus grande importance ».

Nous ne pouvons que souhaiter que le B. I. T. y voie une importance grandissante et que la rubrique « Enseignement » des « Informations Sociales » devienne de plus en plus large et riche.

P. M.

Ecole active. — Si le corps enseignant essaie de se mettre au niveau des nouvelles exigences, des nouvelles méthodes, s'il essaie d'apporter dans ses classes et dans son travail des changements utiles et profitables, s'il veut suivre les nouvelles voies et chercher autre chose que la routine, il importe de renseigner le public, d'obtenir tout au moins la collaboration des autorités scolaires qu'il faut d'abord gagner à sa cause.

C'est pour cette raison que la Section pédagogique du Val-de-Ruz avait convoqué le jeudi 30 mars à Cernier, ses membres, ainsi que les délégués des commissions scolaires.

Ce fut une bonne séance, présidée par M. Bühler, inspecteur des Ecoles.

Après quelques mots d'introduction, le président donne la parole à M. G. Zehnder, instituteur à Cernier, pour une causerie sur « l'Ecole active ». Après avoir expliqué de quoi il s'agit, après avoir montré qu'en somme, il n'est pas

du tout nécessaire de bouleverser programmes, horaires et méthodes, comme d'aucuns le croient, il insiste sur l'importance de ces innovations, sur l'obligation de chercher à appliquer dans nos écoles quelques-uns des principes de l'Ecole active, d'introduire les leçons de travaux manuels. M. Zehnder montre à ses auditeurs les produits du travail de sa classe pendant l'année scolaire 1921-1922 : collections, résultats d'activité manuelle en arithmétique, géométrie, géographie, histoire, leçons de choses, leçons de travail sur carton et sur bois. Il expose de quelle façon sa classe est arrivée à confectionner toutes ces choses, comment il a organisé son travail, tout cela sans nuire aucunement ni au programme général ni à l'horaire.

Une discussion intéressante s'engage. Messieurs les délégués des commissions scolaires sont acquis à cette activité ; quelques-uns [craignent... quoi ? on ne sait trop. Le représentant de la Commission scolaire de Cernier insiste, lui, sur la nécessité d'accorder au maître toute la confiance² voulue ; il faut, dit-il, que les autorités scolaires laissent faire le maître, le laissent libre de suivre ses initiatives, dût-il en coûter quelque chose à la caisse communale.

Une exposition de tous les travaux confectionnés dans les quatre cours de travaux manuels (2 de cartonnage, 2 de travail sur bois) ainsi que du produit de l'école active a été ouverte du 11 au 16 avril. G. Z.

Le programme du *Cours de vacances* que l'Institut J. J. Rousseau fera à Thonon (20-26 juillet) a paru. Les questions traitées ressortissent à la psychologie de l'enfant, à la pédagogie, à l'orientation professionnelle, à l'organisation scolaire française. En dehors de l'état-major de l'Institut, la liste des conférenciers comptera plusieurs noms français : MM. Barrier, Roger Cousinet, J. Fontègne.

LES LIVRES

DOROTHY CANFIELD FISHER. *L'Education Montessori. Les principes qu'applique Mme Montessori dans les « Case dei Bambini ». Causeries et notes d'une mère.* Adaptation française de Jacqueline André. Paris, Fischbacher, 1921, 6e édition, 23 gravures, 236 pages, 8 fr. français.

L. DE PAEUW, directeur général de l'enseignement primaire en Belgique. *La Méthode Montessori, telle qu'elle est appliquée dans les « Maisons des Enfants », exposée et commentée à l'intention du public enseignant et des jeunes mères.* Avec 8 photogravures hors texte. Paris, Fernand Nathan, 139 p., 4 fr. 75 français.

Les idées montessoriennes sont en train de conquérir le monde. Elles ne sont plus le partage de quelques initiés, de quelques fervents disciples, mais on les voit gagner déjà les sphères officielles et s'assurer les faveurs de l'Etat. C'est ainsi qu'à l'Ecole normale de Lausanne les deux petites classes de l'école d'application dirigées par Mmes Louise Briod¹, Bellon et Weber, ont entrepris

¹ On n'a pas oublié le bel article de Mme Briod dans l'*Annuaire de l'Instruction publique* de 1920 sur *La méthode Montessori au Tessin*.

sur ce point des expériences très intéressantes et dont les résultats sont déjà probants. C'est ainsi d'autre part que nous voyons le directeur général de l'instruction publique en Belgique, écrire lui-même un livre pour faire connaître à son personnel enseignant la méthode Montessori et la lui recommander sans réserve.

On sait que l'édition des *Case dei Bambini* de notre *Collection d'actualités pédagogiques* (Neuchâtel, Delachaux et Niestlé) est dès longtemps épuisée. La maison Larousse en a publié une nouvelle l'an dernier. Mais en dépit du plaisir intense que l'on éprouve à prendre contact avec une âme si riche, rare alliage d'esprit scientifique et de foi, je crois que ce n'est pas nécessairement en lisant Mme Montessori elle-même qu'on apprendra le mieux à connaître sa méthode. Il y a sans doute dans les *Case dei Bambini* des pages inoubliables ; certains chapitres sont magnifiques et vous font pénétrer jusqu'à l'axe du système, tels ceux qui traitent, par exemple, de la lecture et de l'écriture (p. 223 à 271 de l'édition de Neuchâtel). Mais d'autres chapitres sont plus que sommaires ; tel celui du calcul. On est obligé de reconnaître aussi que les *Case dei Bambini*, qui sont un livre génial, c'est entendu, sont par ailleurs un livre assez mal composé, aux introductions démesurées, plein de digressions et d'à côté.

Si donc vous voulez être renseigné clairement et rapidement sur la méthode, si vous êtes pressé ou si vous désirez vous en tenir à l'essentiel, lisez l'excellent résumé de M. de Paeuw.

Si, au contraire, vous ne craignez point les détours, si vous aimez à aborder un sujet du dehors pour ne pénétrer que peu à peu jusqu'à son centre, si vous avez du goût pour la causerie familière, si la bonhomie vous charme, alors vous êtes fait pour lire l'œuvre de Mme Fisher, si riche et si solide, sous son apparence négligée.

ALB. C.

HERMANN BÄCHTOLD, professeur à l'Université de Bâle. *Freie Schule oder Staatschule ? Eine Frage an christliche Eltern.* Bâle, Werner-Riehm, 1921, 47 pages, 1 fr. 80.

Vous aviez cru comme moi que notre école populaire non confessionnelle était une conquête définitive de la démocratie, une institution dont la nécessité était évidente, et que nous n'avions plus qu'à perfectionner, à mettre au point, à rendre plus active. Loin de penser à remettre en question le principe même de notre école non confessionnelle, nous en étions à rêver d'*Ecole unique*, d'une école où les barrières sociales seraient abattues aussi bien que les barrières religieuses.

Hélas ! A la faveur de l'ébranlement général des idées, des doctrines et des institutions qui fait suite à la guerre, nous voyons la réaction relever la tête et s'attaquer aux bases mêmes de notre école. La Suisse allemande en est là, notamment à Berne, Bâle-Ville, St-Gall et Zurich. C'est ainsi qu'à Bâle une initiative vient d'être lancée contre l'école populaire ; elle tend à modifier la constitution cantonale de telle sorte que l'Etat subventionne les écoles confessionnelles (dites écoles *libres*) au même titre que les écoles officielles. A Berne la motion Dürrenmatt, qui tendait au même but, a échoué ; mais l'offensive sera reprise.

C'est pour appuyer et propager ce mouvement séparatiste et réactionnaire que M. Bächtold a écrit sa brochure. Il commence par y faire le procès de notre école d'Etat. Il lui reproche entre autres de ne pas entretenir avec la famille des rapports suivis et cordiaux, et je m'empresse de lui donner raison. Mais le remède n'est pas dans l'école confessionnelle, qui parquera les futurs citoyens en deux ou trois camps hostiles. L'école d'Etat peut combler elle-même le fossé ; elle le doit ; si le mouvement séparatiste actuel pouvait la stimuler à marcher résolument dans cette voie, il n'aurait pas été inutile.

Pour M. Bächtold, l'école officielle se borne à instruire ; elle n'éduque pas, elle ne peut pas éduquer. Si cette critique, injuste en son caractère absolu, pouvait elle aussi nous aiguiller toujours davantage vers l'éducation morale et la formation du caractère, elle n'aurait pas été formulée en vain. ALB. C.

Le Jeune Citoyen, 1921, 38e année, 1 vol. de 192 pages avec 33 illustrations et une carte de la nouvelle Europe, 2 fr. Administration du *Jeune Citoyen*, rue de Bourg 1, Lausanne.

Le Jeune Citoyen a subi depuis 1914 la même évolution que les « cours complémentaires » dont il est l'organe. Débarrassés de la camisole de force des examens de recrues, déchargés du souci du « bourrage » et de la répétition, libres enfin de se tourner vers la vie, les vieux cours « complémentaires » ont fait place à une véritable éducation post-scolaire¹.

C'est dire que le *Jeune Citoyen* ne rappelle que de loin le manuel scolaire traditionnel. Ce qui le caractérise, c'est le souci constant de l'*actualité*. Pourquoi ce privilège est-il réservé aux jeunes gens des « cours complémentaires » ? Pourquoi nos écoliers n'en jouiraient-ils pas ? Au lieu de leur remettre une fois pour toutes un livre de lecture qui doit les accompagner durant trois ou quatre années, et qu'ils connaîtront bientôt tellement qu'il en perdra toute saveur et tout charme, pourquoi n'essayerait-on pas de leur donner chaque année — ou même plus souvent — une brochure, une sorte de journal peut-être, qui aurait sur le sempiternel manuel de lecture l'avantage du nouveau, de l'actuel et de l'imprévu ? Les leçons de lecture, — souvent si mornes pour les bons élèves qui, au bout de quelques mois, savent presque leur manuel par cœur, — y gagneraient certainement en intérêt, en vie et en profit. ALB. C.

TOBIE JONCKHEERE. La Pédagogie expérimentale au jardin d'enfants. —

Bruxelles, Maurice Lamertin, 1921. 140 pages, 6 fr. 50 belges.

Comme Mlle Alice Descœudres dans son *Développement de l'enfant de deux à sept ans*, le distingué directeur de l'Ecole normale de Bruxelles — qui a signé avec M. J. Demoor cette savante et probe *Science de l'Education* dont nous reparlerons, — M. Tobie Jonckheere s'efforce de nous orienter dans ce domaine encore mal connu et peu étudié qu'est la psychologie de la première enfance.

En 26 chapitres brefs, clairs et substantiels, l'auteur passe en revue toutes les activités sensorielles, intellectuelles et affectives de l'enfant de 3 à 6 ans.

¹ C'est du moins le cas dans le canton de Vaud, grâce à l'intelligente initiative de M. Ernest Savary, chef du service de l'enseignement primaire.

Citons par exemple : la taille, le poids et le périmètre thoracique ; la vision ; l'audition ; l'odorat ; le sens musculaire ; la notion de poids ; l'aptitude manuelle ; le raisonnement ; le langage ; le jeu ; le dessin spontané ; la mémoire ; le témoignage ; les idées de nombre ; les notions de temps ; l'âge de la lecture ; la mesure de l'intelligence ; le mensonge ; la peur ; le sentiment de la justice, etc., etc.

Limpidité, concision, documentation abondante et précise, mais toujours discrète, solidité scientifique, tels nous paraissent être les traits essentiels de ce précieux guide qui mérite de devenir, avec celui de Mlle Descoëudres, le breviaire de toutes les maîtresses d'écoles maternelles, enfantines et frœbe-liennes, sans parler des mères de famille.

ALB. C.

OTTO EGLE. Cahier de commerce pour les classes supérieures de l'école primaire, les écoles secondaires, les écoles de commerce et les cours professionnels. Chez l'auteur, maître secondaire à Gossau (St-Gall). — Cahier de l'élève, 1 fr. ; du maître, 2 fr. 65.

Le maître qui veut familiariser ses élèves avec les divers formulaires que la vie courante nous met dans l'obligation de savoir remplir, a généralement de la peine à se procurer le matériel nécessaire. Il n'y parvient qu'à force de démarches diverses et de pertes de temps réitérées. Le cahier que notre collègue Egle publie en français et en allemand renferme toutes les pièces indispensables et toutes les indications pour les remplir. Chaque formulaire est ensuite collé dans le cahier même.

Ces pièces sont au nombre de dix-huit. *Poste* : lettre simple, lettre poste restante, lettre recommandée, remboursement, imprimé, carte postale, échantillon, lettre avec valeur déclarée, messagerie, 2 mandats, recouvrement, télégramme, chèque. *Chemin de fer* : adresse de marchandises, déclaration d'exportation, 2 lettres de voiture.

ALB. C.

Feuilles d'hygiène et de médecine populaire, paraissant le 15 de chaque mois.

Rédacteur : Dr Eug. Mayor. V. Attinger, éditeur, Neuchâtel, 3 fr. 50 par an.

Simple, pratique, variée, populaire dans le meilleur sens du mot, cette revue de bon conseil a sa place marquée au foyer domestique.

PARTIE PRATIQUE

COLLAGE ET CALCUL

Parmi les trop nombreuses choses entrevues au Cours de Montreux, le 10 septembre 1920, le cahier de calcul combiné par M. Fauconnet avait frappé particulièrement mon attention et je l'ai introduit immédiatement dans ma classe, avec quelques modifications personnelles.

Voici le principe : Une page entière est réservée à l'étude de chacun des nombres de 1 à 20.

En tête de la page, on colle des formes gommées (humectées en les posant sur un petit morceau de drap mouillé) représentant des fruits (chez Schweizer

et Cie, Winterthur) ; on peut aussi faire coller des images préalablement découpées ou même dessinées. C'est le rappel de la leçon intuitive. Au-dessous de ces images, on écrit le chiffre correspondant d'une façon très frappante, en le faisant assez grand et colorié.

A côté, on colle et on dessine des figures géométriques, chaque nombre jusqu'à 10 ayant la sienne. Par exemple, pour 1, le cercle ; pour 2, le rectangle, pour 3, le triangle, et, en suivant, le carré, un dessin à 5 parties (la main), l'hexagone, la feuille de marronnier, l'octogone, un losange avec 9 cercles arrangés comme sur un jeu de quilles.

Arrivé à 10, l'enfant découpera en 10 fragments d'un cm. une bande gommée d'un dm. de long, et, ensuite il collera aussi le dm. entier. Ainsi, il se rendra bien compte du rapport entre l'unité et la dizaine.

Pour les nombres au-dessus de 10, on revient aux premiers collages ; 11 étant une dizaine + 1 sera représenté par une bande et le cercle ; 12, une bande et 2 rectangles, etc.

L'étude d'un même nombre pourra durer plusieurs jours sans être monotone et l'on écrira encore dans la même page les lettres que l'on vient d'apprendre, par exemple : 4 a, 4 t, 4 r ; la lecture sera ainsi reliée au calcul. Plus tard, l'écolier écrira le nom du nombre en toutes lettres, à mesure que ses connaissances en lecture le permettront.

La composition et décomposition peut aussi se faire d'une façon concrète par l'usage des confettis. Par exemple, 16 n'est pas seulement $10 + 6$, c'est aussi 4 fois 4 et 2 fois 8. On colle 4 rangées de 4 confettis, et l'on a un moyen de commencer le « livret » 4. Si l'enfant a collé dans son cahier 2 rangées de 8 confettis, sa mémoire gardera, plus sûrement cette nouvelle image de 16 que par un dessin fugtif au tableau noir ou sur l'ardoise. L'expression abstraite accompagnera toujours les représentations concrètes, et l'on arrive ainsi doucement au calcul écrit qui complétera la page.

L'expérience montre que ce cahier fait grand plaisir au petit écolier qui commence le calcul ; les plus endormis se réveillent pour compter et coller, quelquefois découper ou dessiner le matériel nécessaire à la page. Ce travail délicat exige en outre beaucoup de soin et d'attention de la part des petits, encore maladroits ; il est donc un moyen de plus pour développer leur habileté manuelle et visuelle.

Le cahier de calcul ainsi combiné est facilement utilisable avec une classe nombreuse, le cahier officiel No 1 convient très bien. La petite dépense qu'il nécessite est largement compensée par les résultats pratiques et la joie qu'il procure à nos petits.

E. B.

Des cahiers d'élèves sont exposés au Musée scolaire de Lausanne. La rédaction de *l'Éducateur* en possède aussi un exemplaire qu'elle se fera un plaisir de prêter à qui le lui demandera. Un cahier semblable a été combiné pour la 2e année (nombres de 20 à 100 et « Livrets »).

Grande Salle du Battoir, BASSINS

les 14, 20, 21, 25, 27, 28 mai, et 3 juin 1922, à 14 h. 30

REPRÉSENTATIONS DE LA DÎME

par RENÉ MORAX et A. DENÉRÉAZ.

Pièce historique en 4 actes et 7 tableaux.

Billets à 2, 3, 5, 7, 10 et 12 fr., à l'avance chez Fœtisch Frères, à Lausanne, à la librairie Chapallaz, à Nyon, chez Natural, Lecoultr & Cie, Grand-Quai, 24, Genève, et au Bureau de la Dîme, à Bassins.

Représentation spéciale pour les écoles, à 1 fr. le 1er juin (se faire inscrire 7 jours à l'avance).

Cantine sur place avec vivres et liquides.

Service spécial d'autobus sur Begnins; la halte de Bassins (Chemin de fer Nyon-St-Cergue) et Pied du Jura.

Service spécial de correspondance.

Autobus. — Départ de l'Isle à 11 h. 25, dessert toutes les localités. Arrivée à Bassins à 13 h. 20.

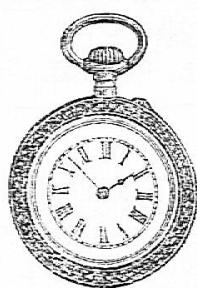
Les 14, 21, 25, et 28 mai, arrêt à Gland du direct partant de Lausanne à 12 h. 50 avec correspondance à Gland et Begnins, arrivée à Bassins à 14 h. 20.

Tous les jours de représentation départ de Begnins à 14 h. 15, arrivée à Bassins à 14 h. 35.

Correspondance d'autobus à la halte de Bassins du train Nyon-Morez, partant de Nyon à 13 h. 10, arrivée à Bassins à 14 h. 20

Départs d'autobus dans toutes les directions à l'issue de chaque représentation.

Rabais 30 % sur les billets ordinaires des autobus, des trains Gland-Begnins et Nyon-Morez, sur présentation de la carte d'entrée. 52



HORLOGERIE DE PRÉCISION

Montres de Genève, Longines, La Vallée

BIJOUTERIE FINE

ORFÈVRERIE

Réparations soignées. Régulateurs, réveils Pris modérés.
ALLIANCES EN TOUS GENRES, GRAVURE GRATUITE.

E. MEYLAN-REGAMEY

11. Rue Neuve, 11

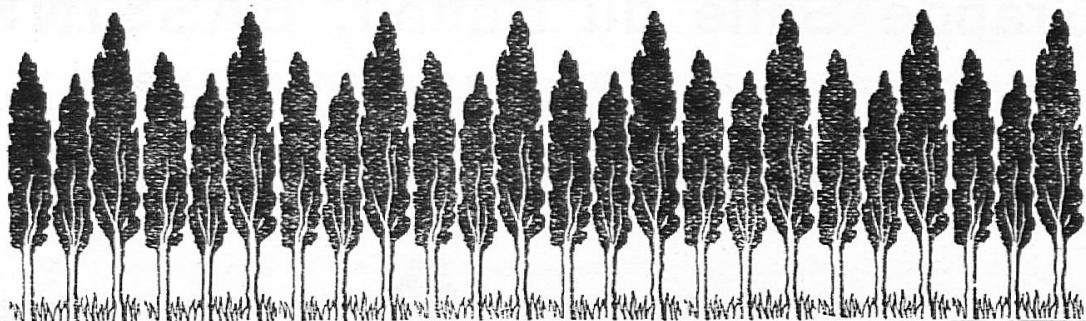
LAUSANNE

Téléphone 38.08

Agent dépositaire de VACHERON & CONSTANTIN de Genève.
10 % d'escampte aux membres du Corps enseignant.

Pour tout ce qui concerne l'administration des annonces de l'Éducateur et Bulletin Corporatif, s'adresser à

PUBLICITAS S. A.



Courses

d'Ecoles
et de Sociétés

BAINS DE L'ALLIAZ sur VEVY

Eau sulfureuse minérale. — Joüi but de promenade de Blonay ou Chamby. —
Arrangement pour écoles, sociétés, pensionnats.

2

L. Gachard, propr.

Alt.: 1040 m.

CAFÉ-BRASSERIE LAUSANNE-MOUDON

Station des Trans. Place du Tunnel. LAUSANNE. Téléphone 98.57
Repas pour Sociétés. — Thé, café, chocolat. Banquets sur commande
Vins de 1er choix. 3

CHESIÈRES Chalet Pidoux Pension-Famille

Alt. 1250 m.

Ouv. 1^{er} juin

Situation unique. Vue et soleil. Jardin ombragé. Grandes chambres au midi avec balcons et terrasses. Lumière électrique. Bains. Arrangements pour familles et séjours prolongés. Cuisine soignée. Auto-garage. Prix modérés. English spoken. Prospectus. 4

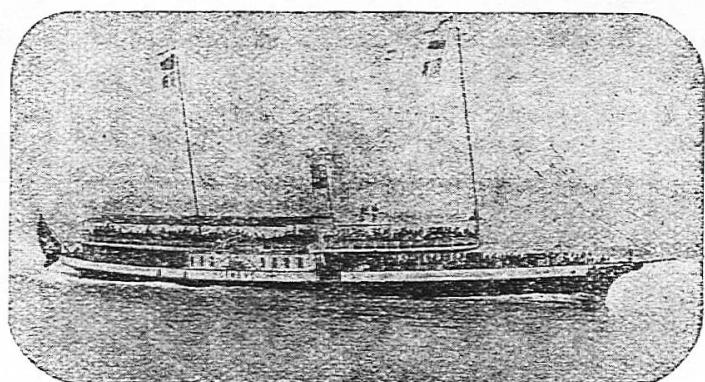
Hôtel-Pension „BELLEVUE“ Café-Restaurant ST-SULPICE près Lausanne

Restauration à toute heure. - Vins premier choix. - Grandes salles et terrass s. - Vue magnifique sur le lac et les Alpes. - Pension pour familles à des prix très modérés. - Charcuterie de campagne de fabrication personnelle. - Téléphone n° 7. Se recommande : F. Wutrich.

LAUSANNE. - Café-Brasserie Tivoli

près de la Gare C.F.F. Grand jardin ombragé. Grande salle
Se recommande : L. PURRO.

7



LVIII^e ANNÉE. — N° 12.

LAUSANNE, 10 juin 1922



L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

ET DE L'INSTITUT J. J. ROUSSEAU

PARAIT TOUS LES 15 JOURS, LE SAMEDI

RÉDACTEURS :

PIERRE BOVET

Taconnerie, 5
GENÈVE

ALBERT CHESSEX

Av. Bergières, 26
LAUSANNE

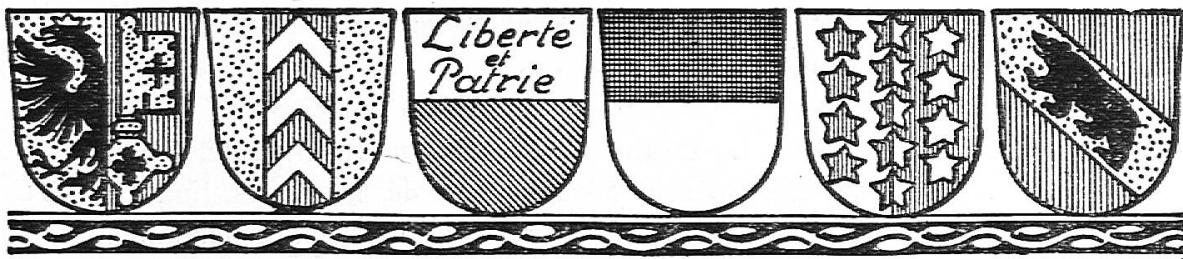
COMITÉ DE RÉDACTION :

J. TISSOT, Lausanne.
W. ROSIER, Genève

H.-L. GÉDET, Neuchâtel.
M. MARCHAND, Porrentruy

LIBRAIRIE PAYOT & Cie

LAUSANNE | GENÈVE
1, Rue de Bourg | Place du Molard, 2



ABONNEMENTS : Suisse Fr. 8., étranger, Fr. 10. Avec *Bulletin Corporatif*, Suisse, Fr. 10. Etranger Fr. 15
Gérance de l'*Educateur* : LIBRAIRIE PAYOT & Cie. Compte de chèques postaux II 125. Joindre 30 cts. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A., Lausanne et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LIBRAIRIE PAYOT & CIE

Lausanne, Genève, Vevey, Montreux, Berne

OUVRAGES D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

HAYWARD, G., **Manuel de Cuisine**, à l'usage des cours professionnels, écoles ménagères, pensionnats et maîtresses de maison. Contenant plus de 600 recettes pratiques et clairement exposées. In-8 cartonné, 6^e édition, revue et augmentée Fr. 6.—

IANZ-GIROUD, M., Inspectrice cantonale. **Guide de la coupeuse-lingère**. Manuel complet des leçons de coupe pour vêtements de femmes, d'hommes, d'enfants et layette. Ouvrage recommandé pour les cours féminins par le Département de l'Instruction Publique du canton de Vaud. Cinquième édition revue et augmentée, comprenant 136 dessins. Un volume in-8 cartonné. . . . Fr. 6.—

IANZ-GIROUD, M., Inspectrice cantonale. **Guide de la coupeuse-couturière**, 1^{re} partie. Manuel complet des leçons de coupe pour vêtements de dames et de fillettes. Ouvrage recommandé, pour les cours féminins, par le Département de l'Instruction Publique du canton de Vaud. Septième édition revue et augmentée. Un volume in-8 cartonné Fr. 4.50

IANZ-GIROUD, M., Inspectrice cantonale. **Guide de la coupeuse-couturière**. 2^{me} partie (en préparation).

MICHE, L., ancienne maîtresse de blanchissage et repassage à l'Ecole professionnelle et ménagère, et DERUAZ, J., maîtresse de repassage à l'Ecole professionnelle et ménagère. **Manuel théorique et pratique de blanchissage et repassage**. Avec 24 gravures explicatives. In-8 cartonné Fr. 1.80

PICKER, E. et BEAUSIRE, L., **Coupe et confection de lingerie**. Linge de maison, layette, lingerie pour enfants de tous âges, lingerie pour dames et messieurs, raccommodage. Ouvrage recommandé par les Départements de l'Instruction Publique des cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève. Illustré de 214 figures. Grand in-8 cartonné Fr. 5.—